

**COMMUNE DE FEINGS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**17 FEVRIER 2015**

*L'an deux mil quinze, le 17 du mois de février à 19 h, le conseil municipal de Feings s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Karine MICHOT, maire de Feings.*

**PRESENTS:** Karine MICHOT, Yannick CONGRAS, Marc REUILLON, Christophe BESNE, Gilles SAGET-LETHIAS, Hervé BARON, Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET, Séverine MARTY, Claude PASDELOUP, Leïla SALHI, Alexandra TINGAULT

**ABSENT EXCUSE :** Philippe TINGAULT

**Secrétaire de séance élu :** Pascal JAULIN

**OUVERTURE DE CREDIT :**

Madame le maire expose l'insuffisance de crédits pour le paiement immédiat de factures d'investissement et la nécessité de procéder au paiement de ces factures avant le vote du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires à concurrence de 25 % des dépenses d'investissement votées l'année précédente hors remboursement d'emprunts.

Le Conseil Municipal s'engage à reprendre ces crédits dans le budget primitif 2015.

Article	Montant TTC	Libellé	Entreprise
2188	360,00 €	Tronçonneuse	GREEN 41

**LOYER DU COMMERCE**

Madame le Maire rappelle que l'année d'installation des nouveaux commerçants en 2013 la commune avait gelé l'augmentation de loyer. Le gel avait été reconduit en 2014.

Elle expose qu'il est nécessaire de soutenir et favoriser le développement économique de l'unique commerce du village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le gel du loyer pour une année à partir du **1<sup>er</sup> avril 2015 soit un loyer de 1175,75 HT**. Le loyer est soumis à la TVA

**LOI ALUR**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la loi ALUR en date du 26 mars 2014 et plus particulièrement son article 134 relatif à l'accès au logement et pour un urbanisme rénové impose aux communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ayant la compétence « délivrance des actes et autorisations d'urbanisme » d'effectuer par leurs propres moyens l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...) au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette obligation est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les autres communes.

Face à cette réorganisation des services de l'Etat, la Communauté de Communes Val de Cher Controis propose de mutualiser la mission d'instruction en mettant en place un service commun « d'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme ».

Cette création devant faire l'objet d'une habilitation statutaire lors du prochain Conseil Communautaire, madame le Maire demande leur avis aux conseillers Municipaux. Après discussion, ils approuvent la création de ce service au sein de la Communauté de Communes du Val de Cher Controis.

### **TARIF ASSAINISSEMENT :**

Compte-tenu des règles édictées par l'administration, une gestion en autarcie est souhaitée pour tout budget annexe, aussi afin de se rapprocher de cette situation et d'assurer à terme l'équilibre du budget. Madame le Maire fait part de la baisse de la consommation d'eau donc de recettes ce qui compromet l'équilibre du budget. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de réviser comme suit les tarifs :

#### **Abonnement annuel : 81 €**

Payable d'avance du 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours au 31 mars de l'année suivante. Tarif applicable au 1<sup>er</sup> avril 2015

#### **Taxe d'assainissement : 1,74 € / m<sup>3</sup>**

Consommation du 1<sup>er</sup> avril année en cours au 31 mars année suivante

Tarif applicable au 1<sup>er</sup> avril 2015

### **PROJETS SECTION D'INVESTISSEMENT 2015 :**

Madame le Maire fait le point des demandes de subvention ou devis faits pour les projets suivants :

- **HANGAR COMMUNAL**

Le Conseil Général a répondu favorablement avec une aide de 17 000 € (DSR/ Dotation Solidarité Rurale). Il est attendu la réponse de l'état (DETR / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). La demande de réserve parlementaire auprès d'un député a été refusée.

- **CHEMINEMENT PIETONNIER SECURISE LE LONG DE LA RD 52 :**

Des demandes ont été faites auprès de l'état (DETR), du Conseil Général au titre de la répartition des amendes de police avec une convention de récupération de FCTVA et d'une sénatrice pour la réserve parlementaire. Toutes ces demandes sont en attente de réponse.

- **ECLAIRAGE, HUISSERIES CANTINE ET SALLE DES MARIAGES**

Des demandes de devis sont en cours et seront étudiés par la commission finances.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- **FETE DU 14 JUILLET**

La prochaine réunion est prévue avec la commune de Fougères sur Bièvre pour préparer le 14 juillet 2015 jeudi 19 mars 2015 à 19h.

- **ISOL'HABITAT**

Le devis a été signé pour l'isolation des toits de certains bâtiments communaux. Une date de début de travaux sera demandée à l'entreprise.

- **ECLAIRAGE PULIC**

Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS informe que son diagnostic de l'éclairage sur la commune est fini et qu'il le présentera lors d'un prochain conseil municipal.

- **REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA VOIE COMMUNALE N°11**

Madame le Maire présente que cette voie sera réglementée de la façon suivante :

- ✓ 1<sup>ème</sup> partie : Interdite depuis le Chemin Rural n°7 vers la route de la Cazellerie sur une longueur de 55 mètres,
- ✓ 2<sup>ème</sup> partie : Puis interdite depuis ce point jusqu'à la route de la Cazellerie **sauf riverains**

Les panneaux « voie sans issue » et poteaux bois seront installés en conséquence courant mars prochain.

- **ELECTIONS DEPARTEMENTALES 22 et 29 mars 2015**

Madame le Maire organise les bureaux de vote pour les prochaines élections départementales.